

# EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 4 décembre 2008  
PRESIDENCE : Madame Heidi ARNI

## LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

-- Après étude du **préavis municipal no 34/2008** qui nous propose :

- **D'accepter un projet de parking dans les jardins familiaux  
et son crédit d'investissement**

-- Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour

-- Après lecture du rapport de la commission ad hoc

-- Après lecture du rapport de la commission de gestion qui nous propose :

**D'accepter le préavis municipal tel que présenté en y adjoignant les amendements suivants :**

**Premier amendement :**

- **Autoriser la Municipalité à entreprendre la création d'un parking, avec son éclairage, dans les jardins familiaux pour un montant de CHF 285'000.--.**

**Ce premier amendement est accepté par 21 oui – 2 non – 3 abstentions.**

**Deuxième amendement :**

- **Amortir le montant de CHF 285'000.-- sur une période de 10 ans, soit CHF 28'500.-- par année, à charge du compte de fonctionnement 430.331.1.**

**Ce deuxième amendement est accepté par 22 oui – 1 non – 3 abstentions.**

**Troisième amendement :**

- **Subordonner la réalisation du parking dans les jardins familiaux à l'acceptation par le Conseil Communal d'un projet de reddition de la place du village aux habitants de Crassier en la rendant en grande partie piétonne et en limitant temporellement le stationnement sur les places de stationnement qui vont subsister.**

**Ce troisième amendement est accepté par 20 oui – 2 non – 5 abstentions.**

**Pour conclure l'assemblée procède au vote du préavis au complet, y compris les 3 amendements, qui est accepté par :**

**19 OUI - 2 NON - 3 ABSTENTIONS**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 4 décembre 2008

La Présidente :  
Heidl Arni

La Secrétaire :  
Yvette Freléchoux